

Ministère de l'Équipement et des Transports

Visa
DGLTEJO



0855 



Arrêté n°/MET portant adoption du règlement technique aéronautique (RTA PANS-OPS) relatif aux procédures pour les services de navigation aérienne-exploitation technique des aéronefs.

Le Ministre de l'Équipement et des Transports

VU : la loi n° 2011-020 du 27 Février 2011 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret 157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;

VU : Le Décret n° 215-2017 du 29 Mai 2017 portant nomination de certains membres du gouvernement ;

VU : Le Décret n° 144-2014 du 01 Juin 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Équipement et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : Le Décret n° 2011-092 du 31 Mars 2011 portant application des dispositions de la loi n°2011-020 du 27 Février 2011 portant code de l'aviation.

Sur propositions du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête :

Article Premier :

Le présent arrêté adopte et rend applicable les dispositions réglementaires contenues dans le règlement technique aéronautique relatif aux procédures pour les services de navigation aérienne-exploitation technique des aéronefs.

Article 2 :

Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre du présent règlement technique aéronautique (RTA PANS-OPS) seront fixées par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3 :

L'annexe au présent arrêté constitue le règlement technique aéronautique (RTA PANS-OPS).

Article 4 :

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

10 OCT 2017

Nouakchott, le

Mohamed Abdellahi OULD OUDAÂ



Ampliations :

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- JO 2
- Archives 2